

Domaine : Santé

Filière : Physiothérapie

1. Intitulé du module : Contextes professionnels 2022-2023

Code : S.PH.370.3001.F.14 **Type de formation :** Bachelor Master MAS CAS Autre ...

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé Module spécialisé Autre : ...

Type : Module principal Module lié au module principal Module facultatif ou complémentaire Module à option

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps Autre : ...

2. Organisation

Crédits ECTS : 5 **Langue principale d'enseignement**
 Français Allemand Italien Anglais

3. Prérequis

Avoir validé le module ... Avoir suivi le module ... Pas de prérequis Autre : ...

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Objectifs généraux d'apprentissage

- Identifier le rôle des assurances sociales qui régissent la santé, ainsi que les systèmes de financement et les modèles de gouvernance clinique.
- Se positionner pour répondre à des situations emblématiques en tant que professionnel-le en prenant en compte l'ensemble des lois régissant la profession, ainsi que les règles déontologiques et les notions éthiques.
- Identifier le rôle des acteurs et actrices de la santé, ainsi que des réseaux de soin afin de comprendre le contexte socio-sanitaire, et de pouvoir exercer le leadership en physiothérapie.
- Connaître les principes de la communication scientifique sous ses différentes formes.
- Connaître les conditions d'accès à la pratique privée/indépendante.
- Se préparer aux procédures d'embauche et/ou au dépôt d'un dossier d'admission/de candidature.

Rôles et compétences visées

- A. **Rôle Expert** : compétences Ab1, Ab2, Ab3, Ab4
- B. **Rôle Communicateur-trice** : compétences Bb1, Bb2, Bb3, Bb4
- C. **Rôle Collaborateur-trice** : compétences Cb1, Cb2, Cb3, Cb4
- D. **Rôle Manager** : compétences Db1, Db2, Db3
- E. **Rôle Promoteur-trice de la santé** : compétences Eb1, Eb2, Eb3, Eb4
- F. **Rôle Apprenant-e et formateur-trice** : compétences Fb1, Fb2, Fb3, Fb4
- G. **Rôle professionnel-le** : compétences Gb1, Gb2, Gb3, Gb4

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

- Management de la santé (système de santé en Suisse, assurances sociales, gouvernance clinique)
- Economie et politique de la santé (financement et droit de la santé)
- Politique institutionnelle (gouvernance clinique, implantation des données probantes dans la pratique)
- Politique et contexte professionnel spécifique (pratique indépendante, marché du travail, associations professionnelles, le Bachelor et après...)
- Ethique et équité en santé (principes éthiques et déontologie, inégalités de santé et déterminants sociaux, populations vulnérables/discriminées)
- Communication scientifique (rédaction, communication orale, poster)

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- Travail sur des vignettes cliniques ou des expériences de stage

- Discussions, travaux de groupe
- Visite d'un cabinet privé

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation

Oral Ecrit Pratique Dossier

- **Modalités** : Evaluation écrite sur table
- **Date de l'examen ou du retour des travaux** : Semaine 7

Conditions de validation du module

Condition particulière liée à la présence :

- pas de condition particulière
- une présence minimale de 80% aux ... est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'évaluation. Si le seuil de ... périodes d'absence est dépassé, l'étudiant-e obtient la note F et est en répétition.

Le module est validé si la/les condition(s) cochée(s) ci-dessous est/sont remplie(s) :

- Note finale au moins égale à E
- Pas plus de ... d'épreuves inférieures à ...
- Autre condition : Avoir suivi et validé la semaine EIP 3A (semaine 3). Cette validation compte pour 20% de la note finale du module.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation possible Pas de remédiation Autre :

Remédiation

- **Modalité** : Evaluation complémentaire portant sur les insuffisances constatées, selon consignes transmises par écrit par le/la responsable de module.
- **Date** : Semaine 36
- **Conditions de validation du module** :
 - Le module est validé si la note de l'évaluation complémentaire est suffisante.
 - Les conditions de validation initiale s'appliquent (point 6). Les notes de l'évaluation complémentaire remplacent les notes initialement insuffisantes pour le calcul de la note de validation du module.

Selon les art. 29 et 30, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, chaque module ne peut être répété qu'une seule fois.

Répétition

- **Modalités** : Réalisation d'un travail/projet individuel correspondant aux objectifs fixés et aux compétences visées dans le descriptif de module de l'année académique de la répétition, ou suivi du module en présentiel en fonction de la situation d'études de l'étudiant-e.
- **Délai** : En principe dans le semestre académique suivant, au plus tard dans l'année académique suivante.
- **Conditions de validation du module** : Le module est validé aux conditions fixées dans le descriptif de module de l'année académique de répétition.

La note obtenue après répétition est A à E (module validé) ou F (échec).

Selon l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, en cas d'échec, l'étudiant-e est en échec définitif pour ce module.

8. Remarques

La semaine EIP 3A est obligatoire et fait l'objet d'une évaluation. En cas d'absence ou de non validation de cette semaine, un travail complémentaire concernant l'EIP sera demandé. Comme mentionné dans les conditions de validation, le résultat de cette évaluation compte pour 20% de la note finale du module.

L'usage de l'ordinateur portable n'est pas autorisé pour les cours en présence de patient.e.s.

L'usage d'un téléphone portable n'est requis pour les cours que sur explicitation formelle précisée par l'enseignant.e. En d'autres circonstances, le téléphone portable n'est pas autorisé durant les cours.

9. Bibliographie principale

Se référer aux documents et références bibliographiques distribués en cours.

10. Enseignant-e-s

- Arminjon Mathieu, Adjoint scientifique, HESAV, Lausanne
- Bonnard Delphine, Maître d'enseignement, HESAV, Lausanne
- Chatelain Sébastien, Physiothérapeute indépendant, Echallens

- Eberlé, Grégoire, Physiothérapeute chef de service, CHUV, Lausanne
- Hasler Véronique, Maître d'enseignement, HESAV, Lausanne
- Martinez Tamara, Physiothérapeute, responsable du programme AmaNinos
- Opsommer Emmanuelle, Professeure ordinaire, doyenne de filière, HESAV, Lausanne
- Perrenoud Béatrice, Infirmière spécialisée, adjointe au développement scientifique, CHUV, Lausanne
- Perret Nicolas, Maître d'enseignement, HESAV, Lausanne
- Rey Séverine, Professeure ordinaire, HESAV, Lausanne
- Roulet Guillaume, Physiothérapeute chef de service, CHUV, Lausanne
- Toffel Kevin, Adjoint scientifique, HESAV, Lausanne
- Vaswani Anjali, Maître d'enseignement, HESAV, Lausanne
- Weber, Sabrina, Physiothérapeute, CHUV, Lausanne

Nom du responsable de module : HASLER Véronique

Descriptif validé le : 13.07.2023

Par : MTR